Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260515-DEL12052026_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 12/05/2026

| Date de la convocation |
|---|
| 05/05/2026 |

| Date d'affichage |
|---|
| 05/05/2026 |

| Nombre de membres |
|---|
| Afférents au conseil municipal : 19<br>En exercice : 18<br>Votants : 19 |

| A l'unanimité |
|---|
| Pour : 19<br>Contre : 0<br>Abstentions : 0 |

| *Réf* | DEL12-05-2026-08 |
|---|---|

L'an 2026, le 12 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Anthony ONNO, Maire.

**Présents :** M. Anthony ONNO, Maire, Mme Cécile DAMONNEVILLE, M. Gilles LE TONQUÈZE, Mme Sophie FRAVAL, M. Jean-Yves LE FORESTIER, Mme Anne-Catherine JOUBIER, M. Joël LE MASSON, Mme Yvonne MORVANT, Mme Laurence GRIGNOUX, M. Grégory NOUREUX, M. Arnaud GUÉGAN, M. Jean-François POSTIC, M. Elie QUILLIEC, M. Nicolas QUILLERÉ, Mme Audrey LE MANOUR, Mme Mylène LE GUIDEC, Mme Anne-Laure LE BOUQUIN, Mme Clara GEGOUREL.

**Excusé ayant donné procuration** : M. Daniel GUÉGAN donne pouvoir à M. Anthony ONNO.

**Secrétaire de séance : Mme Clara GEGOUREL**

**Objet de la délibération : Vente de la parcelle YH244p à la SAS TERRAVIA**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que suite à l'appel à projets lancé par la commune pour l'aménagement d'un lotissement à côté des Jardins de Pontual, la société TERRAVIA basée à Vannes a été retenue. L'aménagement comprendra 45 lots,

**Considérant** que la proposition financière d'acquisition de la partie constructible s'élève à 150 000 € HT décomposée en deux phases :

- Acquisition de la partie située au sud, comprenant 21 lots avec la réalisation d'une voirie traversant la tranche A pour un montant total de 30 000 € HT
- Acquisition de la partie située au nord, comprenant 24 lots pour un montant de 120 000 € HT,

**Considérant** que le service des domaines a été sollicité pour l'évaluation foncière,

**Considérant** que le prix de cession se justifie par des motifs d'intérêt général et des contraintes techniques pesant sur l'aménageur :

- L'effacement d'une ligne aérienne haute tension traversant le site représente un coût direct pour l'aménageur qui se substitue à la collectivité,
- Le phasage de l'opération en deux étapes, imposé par la configuration des lieux, augmente les frais de portage financier et de structure pour l'opérateur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **DE VENDRE la partie constructible de la parcelle YH 244 d'une surface d'environ 24 711m², située rue de Pontual à Guénin, à la SAS TERRAVIA ou toute société qui se substitue, au prix total de 150 000 € HT soit 180 000 € TTC décomposée en deux phases :**
  - **Acquisition de la partie sud et réalisation d'une voie d'accès traversant le nord pour une surface d'environ 13 300 m² pour un montant de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC,**
  - **Acquisition de la partie nord restante d'une surface de 11 411 m² pour un montant de 120 000 € HT soit 144 000 € TTC,**
- **DE CONFIER à un Notaire, le soin de rédiger l'acte de vente (les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur) et de procéder à la publication du transfert de propriété,**

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260515-DEL12052026_08-DE

- **D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO

